



Traité Baba Kama

Michna 3 - Chapitre 5

הַכְּנִיס שׁוֹרוֹ לְחֶצֶר בְּעַל הַבַּיִת שְׁלֹא בְּרִשּׁוֹת,
נִגְחוּ שׁוֹרוֹ שְׁלִבְעַל הַבַּיִת,
אוֹ שֶׁנֶּשְׁכוּ כָּלְבוֹ שְׁלִבְעַל הַבַּיִת,
פְּטוֹר.
נִגַּח הוּא לְשׁוֹרוֹ שְׁלִבְעַל הַבַּיִת,
חַיִּב.
נָפַל לְבוֹר וְהִבְאִישׁ מִמֶּיּוֹ,
חַיִּב.
הָיָה אָבִיו אוֹ בְּנוֹ לְתוֹכוֹ,
מְשַׁלֵּם אֶת הַכֶּפֶר.
וְאִם הַכְּנִיס בְּרִשּׁוֹת,
בְּעַל הַחֶצֶר חַיִּב.
רַבִּי אֹמֵר בְּכָלֶם:
עַד שִׁיקָבַל עָלָיו בְּעַל הַבַּיִת לְשִׁמּוֹר.

Quelqu'un qui aurait introduit son taureau dans la cour d'un propriétaire sans permission, à la suite de quoi celui-ci aurait été encorné par un taureau appartenant au [dit] propriétaire, ou qu'il aurait été mordu par le chien du [dit] propriétaire, ce dernier est dispensé [de payer un quelconque dédommagement]. Si c'est lui qui a encorné le taureau du propriétaire [de la cour], il (le propriétaire du taureau) sera tenu [de payer le dommage causé à ce dernier].

S'il (le taureau) est tombé dans son puits (situé dans sa cour) et que, ce faisant, il ait sali ses eaux, il (son propriétaire) sera tenu [de dédommager les eaux perdues].

S'il se trouvait dedans (dans le puits) son père ou son fils (qui est ensuite mort sous le poids du taureau), il (son propriétaire) devra payer la valeur « marchande » [du défunt à son héritier] (en l'occurrence, le propriétaire du puits. Toutefois,) s'il est [entré dans la cour où se trouvait le puits] avec permission, c'est le propriétaire de la cour qui sera tenu [de payer au propriétaire du taureau le dédommagement relatif à la perte de ce dernier].

Rabbi dit : « Dans tous les cas (présentés dans notre Michna et la précédente), il (le propriétaire de la cour) n'est tenu [de payer un éventuel dégât] qu'à condition qu'il se soit engagé [devant le dépositaire] à garder (les éléments déposés par ce dernier dans sa cour).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions